



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE D'ILLE SUR TET  
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

**Date de convocation :**

19/09/2024

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 24

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six septembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Maryse NOGUÈS, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Damien OTON, Caroline MERLE, Thierry COMES, Armande IGLESIAS, Evelyne FUENTES, Mélissa OBBIH, Yasmine SEBAHOU, Frédéric CRAVO, Danielle POUDADE, Valérie CRIBEILLET, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Françoise CRISTOFOL (pouvoir à Claude AYMERICH), Jean-Louis LIGAT (pouvoir à Raphaël LOPEZ)

Absents : Marielle ALONSO, Bernard COURCELLE, Jean-Philippe LECOINNET, Clara ROSE, Georges PERALBA

M. Yasmine SEBAHOU a été désigné comme secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2024/55 : FOURRIERE AUTOMOBILE : CHOIX DU GESTIONNAIRE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC.**

Le Maire rappelle qu'il a été décidé, par délibération du 4 juillet 2024, de relancer une délégation de service public, en application des articles L. 1411 et suivant du CGCT ainsi que de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 qui pose les règles applicables aux contrats de concession, et son décret d'application n° 2016-86 du 1<sup>e</sup> février 2016, pour la gestion de la fourrière automobile.

La procédure de délégation a été lancée, une publication a été effectuée dans la rubrique « annonces légales » du site de la commune et sur e-marchespublics.com, la commission DSP s'est réunie pour étudier les offres de candidature le 23 septembre 2024.

La commission propose de désigner PRODECO SOS REMORQUAGE comme délégataire, mais uniquement si ces derniers respectent le cahier des charges et proposent comme lieu de stockage des véhicules un terrain sur Ille Sur Tet ou à proximité immédiate.

Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,  
**Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

**VALIDE** la proposition de la commission pour la délégation de service public pour la gestion de la fourrière automobile, soit la candidature de PRODECO SOS REMORQUAGE si ces derniers respectent le cahier des charges et proposent comme lieu de stockage des véhicules un terrain sur Ille Sur Tet ou à proximité immédiate.

**DONNE** pouvoir au Maire pour signer tout document à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN  
SUSDITS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Fait à Ille sur Tet, le 26 septembre 2024

Le Maire

William BURGHOFFER

